

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIF À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE AUX LIEUX-DITS « Beauregard » et « De La Cote » COMMUNE D'AHUN

Par arrêté préfectoral en date du 11 mars 2026, une enquête publique est prescrite en mairie d'AHUN pendant une durée de 34 jours,

du mercredi 15 avril 2026 (9h) au lundi 18 mai 2026 inclus (17h)

sur le projet mentionné ci-dessus.

Le dossier de demande de permis de construire est présenté par la société Ahun Solaire SARL dont le siège est situé 15, rue de Bruxelles - 75009 Paris.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact et son résumé non-technique.

Pendant toute la durée de l'enquête, il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairie d'AHUN, aux heures habituelles d'ouverture au public, excepté les jours fériés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Photovoltaïque) et sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture de la Creuse sur rendez-vous au 05 55 51 58 85 ou par mail : pref-environnement@creuse.gouv.fr ainsi que sur le site dédié aux projets soumis à étude d'impact (www.projets-environnement.gouv.fr)

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'AHUN,
- sur le registre électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7206/>
- par voie postale en les adressant en mairie d'AHUN, à l'attention du commissaire enquêteur,
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7206@registre-dematerialise.fr

M. Michel DUPEUX a été désigné par le tribunal administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie d'AHUN :

- mercredi 15 avril 2026 de 9h à 12h
- jeudi 23 avril 2026 de 9h à 12h
- lundi 27 avril 2026 de 14h à 17h
- mardi 5 mai 2026 de 9h à 12h
- lundi 18 mai 2026 de 14h à 17h

En cas d'empêchement de M. Michel DUPEUX, celui-ci sera remplacé par sa suppléante Mme Émilie BOUCHET.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de AHUN, à la préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'État dans la Creuse :

(www.creuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Photovoltaïque).

Toute information concernant le dossier peut être obtenue auprès de Mme Laurie ANSELME, représentant le pétitionnaire (courriel : l.anselme@enerparc.com).

À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de la Creuse statuera sur la demande de permis de construire sous la forme d'un arrêté portant accord de permis de construire (éventuellement assorti de prescriptions) ou de refus du permis de construire.